Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Capitale-Nationale
Québec
Direction de la logistique

Note de service

Destinataire : Tous les gestionnaires du CIUSSS de la Capitale-Nationale

Expéditeur : Direction de la logistique et Direction des ressources financières

Date : 2 juillet 2024

Objet : Modification à la politique de gestion des stationnements PO-16

Le CIUSSS de la Capitale-Nationale (CIUSSS) a procédé à la révision de la politique de gestion des stationnements (PO-16) PO-16-Politique-gestion-stationnements.pdf (rtss.qc.ca). La révision permet entre autres :

- La mise en place d'une mesure compensatoire offerte aux employés pour les installations critiques d'accès du CIUSSS
- Clarifier le remboursement des frais de stationnement de nos employés travaillant dans nos milieux au sein de nos établissements partenaires (CHU-UL et IUCPQ-UL)
- L'ajout de particularité en ce qui a trait aux employés ayant un requis de véhicule
- Les exemptions pour les installations sans exploitation
- Les modalités pour les stagiaires et bénévoles

Les nouvelles modalités de la politique P0-16 seront effectives à compter du 1er septembre 2024.

À compter de cette date, les demandes de remboursement de frais de stationnement via les comptes de dépenses devront être conformes aux nouvelles modalités prévues à la mise à jour de la politique pour être acceptées par la Direction des ressources financières.

Merci de votre attention.

2915, avenue du Bourg-Royal
Québec (Québec) G1C 3S2
Téléphone : 418 663-5454, option 3
Télécopieur : 418 663-1422